

Information pour les résidents sur le chauffage

1. Fonctionnement de la chaudière et des robinets thermostatiques :

L' intérêt des robinets thermostatiques :

Une économie d'énergie

Un chauffage moins cher, même avec un chauffage d'appoint

La chaudière :

Après une vidange totale de l'installation le début de la saison de chauffe a connu des difficultés (purges nombreuses) et le dernier étage des Bât C et D a subi les conséquences d'une pompe défectueuse enfin changée à la mi décembre. Actuellement, il reste à installer le nouveau tableau électrique.

La chaudière est bridée à 19°+1, selon le décret 73-307 du 22/10/79, devenu article R 131-20 du code de la construction et de l'habitation.

→ Conseils pour le fonctionnement des robinets thermostatiques :

- Thermostat 1 si vous partez
 - Thermostat 2 ou 3 : 20 à 21°
 - Thermostat 4 : entre 21 et 22° max, mais attention à la consommation !
 - Thermostat 5 : inutile pour la chaleur, mais obligatoire l'été hors saison de chauffe pour ne pas abimer les robinets thermostatiques
 - Thermostat * = hors gel. Ne jamais mettre hors gel en ouvrant la fenêtre car le robinet va s'ouvrir automatiquement avec le froid entrant et la consommation augmenter.
- Pour la même raison de consommation, éviter aussi les coffrages et la pose de vêtements sur les radiateurs.

2. Les compteurs individuels de chauffage ou répartiteurs :

Ils seront opérationnels au 1^{er} janvier et donc remis à 0 à cette date. Par précaution, relevez votre consommation sur chaque radiateur en fin d'année 2017.

Chaque radiateur se présente ainsi : -----

N° du compteur

Consommation totale

Chacun pourra suivre sa consommation sur internet dès que la fin de travaux aura eu lieu. Vous serez tenus au courant.

Attention !

Dans leur intérêt, les propriétaires qui n'ont pas installé leurs compteurs ou n'ont pas enlevé leurs coffrages pour certains radiateurs doivent contacter rapidement le syndic.

Rappel : la pose de compteurs est obligatoire !

Le CS, le 29 décembre 2017